



DEPARTEMENT DE LA SARTHE

ARRETE N° 86-3014 du 27 MAI 2026

DE DELEGATION DE SIGNATURE DE

Monsieur Laurent BLANCHET
Technicien principal de 2^{ème} classe territorial
Chef de secteur
Direction Adjointe des routes
Direction des Routes
Direction générale adjointe des Infrastructures et du développement territorial

**DIRECTION GENERALE
ADJOINTE DES RESSOURCES,
EDUCATION ET NUMERIQUE**
Direction des Ressources humaines

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Considérant la nomination de Madame Claire BROUSSEAU, sur l'emploi fonctionnel de Directeur général des services, à compter du 1^{er} juin 2026,

Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services du Département,

ARRETE

ARTICLE 1 Délégation est donnée à Monsieur BLANCHET, technicien principal de 2^{ème} classe territorial, Chef de secteur, à l'effet de signer :

- Les commandes inférieures ou égales à 1 500 € HT. Ces commandes seront passées sous le contrôle et la responsabilité du Chef de l'Agence technique dont dépend Monsieur BLANCHET.

ARTICLE 2 Délégation est donnée à Monsieur BLANCHET, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

ARTICLE 3 Madame la Directrice générale des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur BLANCHET et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

Le Président du Conseil départemental,

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception au contrôle de
légalité le 27 MAI 2026
et de sa publication ou notification le 27 MAI 2026